Québec

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE SUR TROIS PROGRAMMES APPROUVÉS À TITRE EXPÉRIMENTAL

Code: 2301-0014

Avis no 85.5
Dépôt légal - 4e trimestre
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-12798-6
Sainte-Foy, le 20 décembre 1985

Table des matières

1. BACCALAURÉAT «IN FILM PRODUCTION» (U. Concordia) 1

   1.1 Identification du programme 1
   1.2 Historique du dossier 1
   1.3 Examen du rapport d'évolution transmis par l'Université Concordia 1
   1.4 Recommandation 4

2. MAÎTRISE EN SEXOLOGIE (UQAM) 5

   2.1 Identification du programme 5
   2.2 Historique du dossier 5
   2.3 Examen du rapport d'évolution transmis par l'UQ 5
   2.4 Recommandation 7

3. MAÎTRISE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (UQAR) 8

   3.1 Identification du programme 8
   3.2 Historique du dossier 8
   3.3 Examen du rapport d'évolution transmis par l'UQ 8
   3.4 Recommandation 11

1. BACCALAURÉAT «IN FILM PRODUCTION» (Université Concordia)

1.1 Identification du programme

Nom du programme:	Bachelor of Fine Arts, Specialization in Film Production
Appellation et abréviation du grade:	Bachelor of Fine Arts (B.F.A.)
Nom de l'établissement:	Université Concordia

1.2 Historique du dossier

En 1977-78 le Conseil des universités recommandait au ministre de l'Education, dans son avis no 77.14 (daté du 20 avril 1978), d'autoriser l'implantation à l'Université Concordia d'un programme de premier cycle de type spécialisé «in Film Production» et cela à titre expérimental pour une période de cinq ans.

Le ministre endossa cet avis, mais l'Université Concordia n'ouvrit son nouveau programme qu'à la session d'automne de l'année universitaire 1980-81.

1.3 Examen du rapport d'évolution transmis par l'Université Concordia

1.3.1 Transmission du rapport d'évolution

A l'issue de la période expérimentale imposée à son programme de baccalauréat spécialisé «in Film Production», l'Université Concordia a transmis au Comité des programmes, en octobre 1985, le rapport d'évolution requis. Ce rapport d'évolution est accompagné d'une demande de levée du caractère expérimental imposé à ce programme ainsi que d'une «demande de fonds supplémentaires».

1.3.2 Examen du rapport d'évolution

Le Comité des programmes a procédé à un examen préliminaire du rapport d'évolution, a ensuite consigné ses conclusions dans une recommandation au Conseil des universités et celui-ci en a fait la base du présent avis.

Au terme de cet exercice le Conseil a jugé très satisfaisant le rapport d'évolution, en particulier pour les raisons suivantes:

- le programme jouit auprès de la clientèle étudiante d'une excellente réputation puisqu'il attire des étudiants du Canada tout entier et même de l'extérieur du pays;

- les candidats au programme sont soumis à une sélection très rigoureuse: sur les 75 nouveaux étudiants admis chaque année au programme de Major in Cinema, Film Production Option, offert par l'Université Concordia, seulement 15 peuvent être admis, ultérieurement, au programme de B.F.A. Specialization in Film Production; ne sont donc choisis que les meilleurs étudiants;

- le nombre de diplômés déjà produits par le programme est satisfaisant, compte tenu du petit nombre d'étudiants admis, du fait que certains étudiants ne peuvent terminer le programme en l'espace d'une année et du caractère réduit du corps professoral affecté au programme (2 professeurs à temps complet, 6 professeurs à temps partiel):

1982 :	4	diplômés
1983 :	5	"
1984 :	10	"
total:	19	diplômés;

- enfin, la liste des productions cinématographiques réalisées par les diplômés du programme, annexée au rapport d'évolution, est tout à fait impressionnante.

Le Conseil estime donc que la levée du caractère expérimental imposé au programme de B.F.A. Specialization in Film Production de l'Université

Concordia ne ferait que rendre justice au sérieux du travail accompli par les responsables de ce programme.

En ce qui a trait à la demande de fonds supplémentaires incluse dans le rapport d'évolution - elle est destinée à permettre l'admission, chaque année, de 15 nouveaux étudiants supplémentaires en procédant, notamment, à l'engagement d'un troisième professeur à temps complet -, le Conseil ne l'a pas prise en considération, une telle demande ne pouvant être reçue dans le cadre de cet examen. Il ne peut donc que conseiller à l'Université Concordia d'augmenter progressivement le nombre des admissions à son programme jusqu'à ce que les revenus per capita supplémentaires ainsi obtenus lui permettent d'envisager l'engagement d'un professeur supplémentaire.

1.4 Recommandation

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 77.14 (20 avril 1978) ayant recommandé au ministre de l'Education d'autoriser l'Université Concordia à implanter un programme de Bachelor of Fine Arts, Specialization in Film Production, pour une période expérimentale de cinq ans;

ATTENDU l'implantation de ce programme à la session d'automne de l'année universitaire 1980-81;

ATTENDU la présentation par l'Université Concordia, en octobre 1985, du rapport d'évolution requis au terme de la période expérimentale imposée audit programme;

CONSIDÉRANT la nature très satisfaisante de ce rapport d'évolution;

le Conseil des universités recommande au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science:

(de lever le caractère expérimental imposé au pro-
(gramme de Bachelor of Fine Arts, Specialization
(in Film Production, de l'Université Concordia, de-
(puis son implantation.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 170e séance du Conseil des universités, tenue les 19 et 20 décembre 1985.

2. MAÎTRISE EN SEXOLOGIE

2.1 Identification du programme

Nom du programme:	maîtrise en sexologie
Type de programme:	«de caractère professionnel»
Appellation et abréviation du grade:	maître ès arts (M.A.)
Nom de l'établissement:	Université du Québec (UQAM)

2.2 Historique du dossier

En 1977-78 le Conseil des universités recommanda au ministre de l'Education, dans son avis no 77.23 (daté du 15 juin 1978), d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQAM, pour une période expérimentale de cinq ans, un programme de maîtrise en sexologie.

Le ministre ayant endossé cet avis, l'Université du Québec ouvrit son nouveau programme en janvier 1980. Depuis son implantation cette maîtrise a fait l'objet d'un certain nombre de modifications, de type «réglementaire» et «instrumental» selon les normes de classification en usage à l'Université du Québec, principalement en 1982 et en 1983[1]. Le Comité des programmes a été informé par l'Université du Québec de la nature de ces modifications, peu après leur approbation par cet établissement.

2.3 Examen du rapport d'évolution transmis par l'Université du Québec

2.3.1 Transmission du rapport d'évolution

A l'issue de la période expérimentale imposée à son programme de maîtrise

---

1 Selon les termes du rapport d'évolution, les modifications de 1982 qui concernaient la première des deux concentrations offertes dans la maîtrise («information»), «visaient à assurer une meilleure conformité avec l'un des principaux objectifs du profil Information qui est de former des agents de développement de l'éducation sexuelle.» Quant aux modifications de 1984, qui elles touchaient surtout la deuxième concentration («counselling»), elles avaient pour but de donner «une plus grande professionnalisation» à la formation et à permettre «une utilisation plus poussée des ressources du corps professoral en matière de clinique sexologique.»

en sexologie, l'Université du Québec a transmis au Comité des programmes, en octobre 1985, le rapport d'évolution requis.

2.3.2 Examen du rapport d'évolution

Le Comité des programmes a procédé à un examen préliminaire du rapport d'évolution, a ensuite consigné ses conclusions dans une recommandation au Conseil des universités et celui-ci en a fait la base du présent avis.

Au terme de cet exercice le Conseil a trouvé satisfaisant le rapport d'évolution pour, entre autres, les raisons suivantes:

- le nombre des diplômés produits par la maîtrise depuis son implantation en janvier 1980, soit 14 diplômés, sans être élevé est raisonnable et il devrait, selon les prévisions contenues dans le rapport, tripler d'ici une année, compte tenu du nombre d'étudiants sur le point de déposer leur rapport d'activités[1];

- la formation antérieure des étudiants admis au programme depuis son implantation affiche une diversification rassurante, surtout dans la concentration «counselling» où plus de la moitié des étudiants admis détenaient un diplôme autre que le baccalauréat en sexologie: doctorat en médecine, maîtrise en psychologie, baccalauréat en service social, etc.;

- l'équipe professorale est nombreuse - sur les 17 professeurs à temps complet du département de sexologie, 13 enseignent au niveau de la maîtrise -, pluridisciplinaire et certains de ses éléments ont beaucoup publié dans leurs domaines de spécialisation.

Le Conseil peut donc recommander la levée du caractère expérimental imposé au programme.

---

1 Sur les 45 cr. que comporte la maîtrise, respectivement 6 et 12 cr. sont attribués à la production d'un rapport d'activités dans la concentration «counselling» et dans la concentration «information».

2.4 Recommandation

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 77.23 (15 juin 1978) ayant recommandé au ministre de l'Education d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQAM, pour une période expérimentale de cinq ans, un programme de maîtrise en sexologie;

ATTENDU l'implantation de ce programme en janvier 1980;

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec, en octobre 1985, du rapport d'évolution requis au terme de la période expérimentale imposée au dit programme;

CONSIDÉRANT la nature satisfaisante de ce rapport d'évolution;

le Conseil des universités recommande au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science:

(de lever le caractère expérimental imposé au pro-
(gramme de maîtrise en sexologie de l'Université
(du Québec (UQAM) depuis son implantation.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 170e séance du Conseil des universités, tenue les 19 et 20 décembre 1985.

3. MAÎTRISE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (UQAR)

3.1 Identification du programme

Nom du programme:	maîtrise en développement régional
Type du programme:	«maîtrise avec mémoire»
Appellation et abréviation du grade:	maître ès arts (M.A.)
Nom de l'établissement:	Université du Québec (UQAR)

3.2 Historique du dossier

En 1977-78 le Conseil des universités recommanda au ministre de l'Education, dans son avis no 77.19 (daté du 19 mai 1978), d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQAR, pour une période expérimentale de cinq ans, un programme de «maîtrise en développement des régions périphériques».

Le ministre ayant endossé cet avis, l'Université du Québec ouvrit son nouveau programme en septembre 1978. Depuis son implantation cette maîtrise a fait l'objet, à quatre reprises (en 1980, 1981, 1982 et 1985), de modifications de type «réglementaire». Le Comité des programmes a été informé par l'Université du Québec de la nature de ces modifications, peu après leur approbation par cet établissement. Il importe de préciser que la modification de 1980 consista dans le changement du nom du programme en celui de «maîtrise en développement régional», de manière à en rendre l'identification plus conforme à l'esprit de ses concepteurs.

3.3 Examen du rapport d'évolution transmis par l'Université du Québec

3.3.1 Transmission du rapport d'évolution

A l'issue de la période expérimentale imposée à son programme de maîtrise en développement régional, l'Université du Québec a transmis au Comité des programmes, en octobre 1985, le rapport d'évolution requis.

Ce rapport d'évolution est accompagné d'une demande de levée du caractère expérimental attaché à ce programme, ainsi que du dossier des dernières modifications apportées au programme en août 1985 à la suite de l'évaluation institutionnelle dont il fut l'objet en 1982.

3.3.2 Examen du rapport d'évolution

Le Comité des programmes a procédé à un examen préliminaire du rapport d'évolution, a ensuite consigné ses conclusions dans une recommandation au Conseil des universités et celui-ci en a fait la base du présent avis.

Au terme de cet exercice le Conseil est en mesure d'écrire qu'un examen minutieux du rapport d'évolution l'a conduit à constater que la maîtrise en développement régional avait connu, depuis son ouverture, un développement conforme au scénario auquel on peut s'attendre dans le cas d'un programme novateur de ce type: modifications successives apportées au programme en vue de son amélioration constante, une production de diplômés lente à s'ébranler pour finalement arriver à un chiffre raisonnable de 15 diplômes décernés, 5 ans après la fin de la période de scolarité de la première cohorte d'étudiants, etc.

En outre le Conseil a été heureux de pouvoir vérifier que, conformément aux attentes qu'il avait exprimées dans son avis no 77.19, la pluridisciplinarité qui s'impose dans le cas d'un programme de 2e cycle en développement régional a été respectée, tant au niveau des professeurs qu'à celui des étudiants. Ainsi, sur les 20 professeurs qui ont donné au moins deux cours dans la maîtrise depuis le début, 6 possèdent une spécialisation en histoire, 5 en sociologie, 4 en géographie, 4 en sciences économiques et 1 en mathématiques. De la même manière, depuis son lancement le programme a attiré des étudiants dont la formation d'origine est très variée, avec une prédominance de l'administration, de la géographie, de l'histoire, de la sociologie et, à un moindre degré, de l'anthropologie, des sciences économiques et des sciences sociales.

Le Conseil ne voit donc aucune objection à recommander la levée du caractère expérimental imposé au programme en question, d'autant plus que celui-ci s'avère un instrument de choix pour permettre à l'UQAR de «participer au développement économique, social et culturel de la région qu'elle dessert», selon la mission qu'il avait reconnue à cet établissement dans son «Cahier IV, Perspective 1976 des orientations de l'enseignement supérieur».

Par ailleurs, le Conseil a pris connaissance du dossier des dernières modifications apportées au programme en août 1985. Il a été étonné d'apprendre que le taux d'abandon, révélé par l'évaluation institutionnelle dont a fait l'objet le programme en 1982, s'élevait à 27,7%. Même s'il croit que les nombreuses mesures destinées à améliorer l'encadrement des étudiants adoptées en 1985 devraient pouvoir réduire sensiblement ce taux, il lui paraît important d'attirer l'attention de l'Université du Québec sur ce point faible du programme en cause.

3.4 Recommandation

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 77.19 (19 mai 1978) ayant recommandé au ministre de l'Education d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQAR, pour une période expérimentale de cinq ans, un programme de «maîtrise en développement des régions périphériques»;

ATTENDU l'implantation de ce programme en septembre 1978;

ATTENDU la transformation du nom dudit programme en celui de «maîtrise en développement régional», à la suite d'une résolution du Conseil des études de l'Université du Québec de mai 1980;

ATTENDU la soumission par l'Université du Québec, en octobre 1985, du rapport d'évolution requis au terme de la période expérimentale imposée au dit programme;

CONSIDÉRANT la nature satisfaisante de ce rapport d'évolution;

NONOBSTANT le fort taux d'abandon révélé par l'évaluation institutionnelle dont le programme a été l'objet en 1982;

CONSIDÉRANT les mesures destinées à améliorer l'encadrement des étudiants, adoptées lors des dernières modifications apportées au programme en 1985 et propres, selon le Conseil des universités à réduire suffisamment le dit taux d'abandon;

le Conseil des universités recommande au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science:

(1. de lever le caractère expérimental imposé au
(programme de maîtrise en développement régional
(de l'Université du Québec (UQAR) depuis son implan-
(tation;

(2. d'inviter l'Université du Québec à vérifier
(si les modifications apportées au dit pro-
(gramme en 1985, contribuent à réduire le taux
(d'abandon qui s'y observe.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 170e séance du Conseil des universités, tenue les 19 et 20 décembre 1985.